

## Champlitte-et-Le-Prélot et ses communes associées

Directeur de publication : Patrice Colinet  
 Responsables de la rédaction : Aurélie Sartelet  
 et Martine Gautheron  
 Impression : Mairie



### ENTRETIEN DES TROTTOIRS : UN ACTE DE CIVISME

L'entretien des trottoirs incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute leur largeur, au droit de leur façade, ou clôture en toute saison. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Dans le but d'embellir la commune les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur en veillant à laisser un espace de passage d'au moins 1.20 m de largeur.

L'entretien des végétaux, taille des haies. Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 m, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour, d'un virage ou d'un passage piéton.

### COMMUNES ASSOCIEES

#### **Leffond : Assainissement**

Comme prévu, les travaux d'assainissement à Leffond ont commencé par la réalisation de la station d'épuration.

Le chemin d'accès et le creusement des bassins de décantation sont déjà réalisés et l'aménagement de cette station devrait être terminé pour fin juillet.

La phase suivante, prévue fin août, consistera à creuser la tranchée rive droite (du pont à la passerelle de Quiqueux) et la fosse, d'une profondeur de 5 m, où seront installées les pompes de refoulement.

La dernière phase est programmée à partir d'octobre avec la réalisation des tranchées rue de Verdu et dans le secteur du «Praillot», les fonçages sous le Salon et les installations électriques, les finitions, ...



### SECHERESSE

Au niveau régional, tous les départements connaissent également une situation préoccupante et ont pris des mesures de restriction, la préfecture de la Haute-Saône a décidé de prendre **un arrêté de restriction de niveau 1 : « ALERTE » sur l'ensemble du département.**

Pour les usages particuliers, les mesures concerneront entre autres :

- Piscines privées : interdiction de remplissage pour celles de plus de 1 m<sup>3</sup>, sauf remise à niveau et premier remplissage après accord du gestionnaire du réseau AEP si le chantier avait débuté avant les premières restrictions ;
- Arrosage des espaces verts (pelouses) : interdiction entre 11 h et 18 h ;
- Arrosage des potagers, des massifs fleuris, plantations en contenant, arbres et arbustes plantés depuis moins de 1 an : interdiction entre 11 h à 18 h ;
- Lavage des voies et des trottoirs, nettoyage des terrasses et façades : interdiction sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, ou sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression ;
- Lavage de voitures chez les particuliers : interdiction.

Par ailleurs, les maires peuvent prendre par arrêté municipal des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de l'état des ressources en eau du territoire communal, sur le fondement de la salubrité et de la sécurité.

Pour connaître l'intégralité des mesures, l'arrêté est consultable avec le lien ci-dessous :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques/publiques/Environnement/Eau/Secheresse>

**Sécheresse**  
 Les mesures de restriction des usages de l'eau applicables en Haute-Saône

### STATIONNEMENT - BAS CHAMPLITTE

#### **RAPPEL :**

Des emplacements ont été matérialisés au sol pour réguler le stationnement nécessaire au bon fonctionnement des commerces rue Pasteur.

Nous en appelons à votre civisme pour bien utiliser ces emplacements et respecter les durées afin de collaborer à la bonne activité commerciale du quartier.



## SAISON CULTURELLE DE CHAMPLITTE

### JUILLET 2022

#### STAGE / Construire et utiliser mon appareil à sténopé – Jean Daubas

Les 16/07 de 14h à 17h30 et 17/07 de 10h à 17h30

Musée départemental des Arts & Traditions Populaires / Champlitte. Gratuit – sur réservation au 03.84.95.76.50 ou [musee-champlitte@haute-saone.fr](mailto:musee-champlitte@haute-saone.fr)

#### SPECTACLE / La boîte à musique (en) château – OFAM Compagnie

**Mercredi 20 juillet à 20h30**

Musée départemental des Arts & Traditions Populaires / Champlitte. Entrée libre

#### SPORT AU MUSÉE / Rando'aquarelle – Gervaise Durand

**Samedi 23 juillet de 9h à 18h** – prévoit un pique-nique

RDV à l'Office de tourisme des 4 Rivières / Champlitte  
Gratuit – sur réservation au 03.84.95.76.50 ou [musee-champlitte@haute-saone.fr](mailto:musee-champlitte@haute-saone.fr)

En partenariat avec l'OT4R et l'association Champlitte et Patrimoine.



#### ÉVÈNEMENT / Les peintres au château

- EXPOSITION & DÉMONSTRATION – La Palette du Fayl  
- VISITE GUIDÉES EXPRESS – ICI COMME AILLEURS ?  
UNE FABRIQUE DE PAYSAGES...

Départ des visites toutes les heures. Durée : 45 min.

#### ATELIERS DES KIDS – PAYS-SAGES

Pars à la découverte des paysages de Haute-Saône ! En t'inspirant des artistes exposés, imagine ton propre paysage en partant d'un détail de leurs œuvres. Réalistes ou fantastiques : tout est possible avec l'aquarelle !

Dès 7 ans – séances à 14h, 15h, 16h et 17h - gratuit sur réservation.

**Dimanche 31 juillet de 10h à 18h**

Musée départemental des Arts & Traditions Populaires / Champlitte.

## VISITES GUIDÉES / Les classiques !

Pour mieux connaître et comprendre la spécificité de nos collections, découvrez les musées avec un guide ! Tous les samedis, une visite guidée thématique vous est proposée de 14h30 à 16h. Sur réservation au 03.84.95.76.50 ou [musee-champlitte@haute-saone.fr](mailto:musee-champlitte@haute-saone.fr)

- VISITE GUIDÉE / Le château de Champlitte

**Samedi 16/07 de 14h30 à 16h**

- VISITE GUIDÉE / Les Arts & Traditions Populaires

**Samedi 23/07 de 14h30 à 16h**

## AOÛT 2022

#### CONCERT / Les Estivales de Saône

Lulu Van Trapp

**Judi 4 août à 20h30 - Entrée libre**

Musée départemental des Arts & Traditions Populaires



#### NOUVEAUTÉ / Escape-game –

Les bijoux de la comtesse

Horaires des séances d'avril à septembre :

- Samedi : 16h30-17h30\*

- Dimanche : 14h30-15h30 / 16h30-17h30\*



En octobre et novembre:

- Dimanche : 14h30-15h30\*

\*Sauf les jours d'événement

Escape game réalisé par le Pacte des Geôliers

De 2 à 6 personnes, dès 10 ans - Tarif : 15€/personne

Réservation obligatoire au 03.84.95.70.50 ou [musee-champlitte@haute-saone.fr](mailto:musee-champlitte@haute-saone.fr)

## VISITES GUIDÉES / Les classiques !

Pour mieux connaître et comprendre la spécificité de nos collections, découvrez les musées avec un guide ! Tous les samedis, une visite guidée thématique vous est proposée de 14h30 à 16h.

Sur réservation au 03.84.95.76.50 ou [musee-champlitte@haute-saone.fr](mailto:musee-champlitte@haute-saone.fr)

- VISITE GUIDÉE / Le château de Champlitte

**Samedi 06/08 de 14h30 à 16h**

- VISITE GUIDÉE / Les Arts & Traditions Populaires

**Samedi 13/08 de 14h30 à 16h**

- VISITE GUIDÉE / Rêves mexicains

**Samedi 20/08 de 14h30 à 16h**



#### VISITE INSOLITE / Visite lecture

Réviser vos classiques ! Vous êtes un fan inconditionnel de la littérature classique du XIXe siècle ou vous souhaitez tout simplement la découvrir : cette visite est faite pour vous ! Passages lus et déambulation commentée : vivez le XIXe siècle comme si vous y étiez !

**Samedi 27 août à 14h30**

Musée départemental des Arts & Traditions Populaires / Champlitte. Sur réservation au 03.84.95.76.50 ou [musee-champlitte@haute-saone.fr](mailto:musee-champlitte@haute-saone.fr)